

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

**Séance du 26 février 2018****Délibération n° 2018/005**

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
52	37

  

DATE DE LA CONVOCATION
16.02.2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire (GREZET-CAVAGNAN), sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

**PRESENTS** : ADAM Jean-Pierre, ALBERTI Éric, BALAGUER José, BERNADET Nicole, BINET Claude, BOLDINI Jean-Baptiste, CARLES Marie-Françoise, CASTAGNET Jean-Pierre, CASTAGNET Joëlle, CASTILLO Julie, CLAVERIE Alain, COLMAGRO Chrystel, COSTA Angélique (remplaçante LE ROY Brigitte), CUCCHI Pascal, DA COSTA-FREITAS Valérie, DA ROS Francis, DACHY Marie-Françoise, DARROUMAN Michel, DELORME Edouard, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPOUY Serge, DUSTRIT Marie-Thérèse, GALICHON Bruno, GALLY Claude, GIRARDI Raymond, LAINARD Rose-Marie, , MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, PARAILLOUX Serge, POLETTO Monique, PONTTHOREAU Michel, REMAUT Jean, RODIER Georges, RUAULT Philippe, SOUQUET Jean-Bernard (suppléant de LOUVANCOUR Bernard), THOLLON POMMEROL François,

**EXCUSES** : BEZOS Jean-Marie, BORDES Francis, CAMAROQUE Jean-Noël, CHOPIS Josiane, DAUDE-LAGRAVE Bernard, FAURICHON DE LA BARDONNIE Joël, FAUX Serge, FONTANILLES Daniel, GRANGE Pierre, LAMBROT Renaud, MULOT Daniel, PAUL Rémy, PEBEREAU Bruno, ROMAN Dominique, VERLINDEN Jacques,

**SECRETARE DE SEANCE** : DA ROS Francis

**Débat d'orientations budgétaires**

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le **débat d'orientation budgétaire** constitue une des étapes de ce cycle.

Le Conseil Communautaire est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Vu les travaux de la commission des finances du 11 janvier 2018,  
Vu la réunion du 15 février 2018 regroupant les Maires et la commission des finances,  
Vu l'avis favorable du bureau,  
Vu les documents communiqués aux membres du conseil communautaire,

Le Président précise que le DOB 2018 tient compte des nouvelles exigences fixées par la Loi Notre et la LPFP 2018,

**le conseil communautaire, après s'être fait présenter l'ensemble des documents budgétaires joints à la convocation,**

**DECLARE** avoir tenu librement son débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du budget, pour l'année 2018,

**DONNE** pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la présente délibération.

**PRÉCISE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 28 février 2018



Le Président,  
Raymond GIRARDI